

Liste des FIPD

- Pour les Ardennes, la date butoir pour déposer les dossiers est le 14 février 2020. Pour toute information : <http://www.ardennes.gouv.fr/fonds-interministeriel-de-prevention-de-la-a2948.html>
- Pour les Bouches-du-Rhône, la date butoir pour déposer les dossiers est le 31 janvier 2020. Pour toute information : <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Prevention-de-la-delinquance-et-partenariats-de-la-prefecture-de-police/Appel-a-projets-du-FIPDR-2020-Prevention-de-la-delinquance-et-de-la-Radicalisation>
- Pour la Corse, la date butoir pour déposer les dossiers est le 24 février 2020. Pour toute information : http://www.ajaccio.fr/Appel-a-projets-au-titre-du-FIPD-2020-Fonds-Interministeriel-de-Prevention-de-la-Delinquance-et-de-la-Radicalisation_a8648.html
- Pour les Côtes d'Armor, la date butoir pour déposer les dossiers est le 31 janvier 2020. Pour toute information : <http://www.cotes-darmor.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Defense/Prevention-de-la-delinquance/FIPD-APPEL-A-PROJETS-2020>
- Pour l'Essonne, les dates butoirs pour déposer les dossiers est le 8 février pour l'axe 1 et le 7 mars pour les deux autres axes. Pour toute information : <http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-Publique/Securite-publique/Appel-a-projets-FIPD-2020>
- Pour l'Eure-et-Loir, la date butoir pour déposer les dossiers est le 6 mars 2020. Pour toute information : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-personnes/Fonds-interministeriel-de-prevention-de-la-delinquance-FIPD2/Campagne-2020>
- Pour le Haut-Rhin, la date butoir pour déposer les dossiers est le 20 janvier 2020. Pour toute information : <http://www.haut-rhin.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-de-la-delinquance/FIPDR-Appel-a-projets-2020>
- Pour les Hauts-de-Seine, la date butoir pour déposer les dossiers est le 7 février 2020. Pour toute information : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-Defense/Securite-publique/Prevention-de-la-delinquance-FIPD>

- Pour l'Hérault, la date butoir pour déposer les dossiers est le 7 février 2020. Pour toute information : <http://www.herault.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-de-la-population/Prevention-de-la-delinquance/LANCEMENT-APPEL-A-PROJET-FIPD-VOLET-RADICALISATION-JUSQU-AU-7-FEVRIER-2020>
- Pour la Loire-Atlantique, la date butoir pour déposer les dossiers est le 6 février 2020. Pour toute information : <http://www.loire-atlantique.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-protection-des-populations/Securite-publique/Fonds-interministeriel-de-prevention-de-la-delinquance-de-la-radicalisation-appels-a-projets-2020>
- Pour le Loiret, la date butoir pour déposer les dossiers est le 14 février 2020. Pour toute information : <http://www.loiret.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-risques/Securite/Securite-publique/Fonds-interministeriels-de-la-prevention-de-la-delinquance-et-de-la-radicalisation-FIPDR/FIPDR-Appel-a-projets-2020>
- Pour Paris, la date butoir pour déposer les dossiers est le 17 janvier 2020. Pour toute information : <http://www.ddcs.paris.gouv.fr/SITE-DDCS/Politique-de-la-ville/Politique-de-la-ville/Appels-a-projets-AAP>
- Pour le Pas-de-Calais, la date butoir pour déposer les dossiers est le 24 janvier 2020. Pour toute information : <http://www.pas-de-calais.gouv.fr/content/download/42951/264990/file/APPEL%20A%20PROJET%202020%20radicalisation.pdf>
- Pour la Seine-et-Marne, la date butoir pour déposer les dossiers est le 26 janvier 2020. Pour toute information : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/FIPD-Appel-a-projets-2020>
- Pour le Tarn-et-Garonne, la date butoir pour déposer les dossiers est le 7 février 2020. Pour toute information : <http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Publications/Appels-a-projets/2020/Fonds-interministeriel-de-prevention-de-la-delinquance-et-de-la-radicalisation-FIPDR>
- Pour le Val de Marne, pour toute information : <http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite/Securite-publique/Appel-a-projets-Fonds-Interministeriel-de-Prevention-de-la-Delinquance-FIPDR-2020>
- Pour le Val-d'Oise, la date butoir pour déposer les dossiers est le 31 janvier 2020. Pour toute information : <http://www.val-doise.gouv.fr/Actualites/Appel-a-projets-2020-pour-le-Fonds-Interministeriel-de-Prevention-de-la-Delinquance-FIPD>
- Pour Vienne, la date butoir pour déposer les dossiers est le 10 février 2020. Pour toute information : <http://www.vienne.gouv.fr/Actualites/Fonds-interministeriel-de-prevention-de-la-delinquance-et-de-la-radicalisation-FIPDR>

- Pour l'Yonne, la date butoir pour déposer les dossiers est le 31 janvier 2020. Pour toute information : <http://www.yonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Securite-et-prevention-des-risques/Securite-interieure/Prevention-de-la-delinquance/Fonds-interministeriel-de-prevention-de-la-delinquance/FIPD-2020-APPEL-A-PROJETS>

- Pour les Yvelines, la date butoir pour déposer les dossiers est le 14 février 2020. Pour toute information : <http://www.yvelines.gouv.fr/Politiques-publiques/Prevention-de-la-radicalisation/Appel-a-projet-FIPD-radicalisation-pour-l-annee-2020#>